

***DISPOSITIFS D'AIDES AU SOUTIEN***  
***A LA LECTURE PUBLIQUE EN PAYS DE SAVOIE 2015-2022***

## **1 – Aménagement d’une bibliothèque ou d’un réseau de lecture publique**

<b>Bénéficiaire</b>	Commune de moins de 15 000 habitants (population légale), commune nouvelle, ou EPCI sur le territoire des Pays de Savoie ayant des bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.
<b>Projet subventionnable</b>	Espace d'accueil, salle de prêt /de lecture, réserves, bureaux, atelier d'équipement, espace d'exposition et d'animation, signalétique, etc.
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio) Local à usage exclusif de la bibliothèque ou espace dédié à la bibliothèque dans un équipement polyvalent. La surface réservée à la bibliothèque est de 50m <sup>2</sup> minimum et de 0.04m <sup>2</sup> /habitant. Respect de la législation en vigueur concernant l'accessibilité.
<b>Pièces à fournir</b>	Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande. Le formulaire de demande de subvention dûment complété. Une délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention. Les devis retenus par le bénéficiaire.
<b>Montants et taux</b>	Cf. barème
<b>Délai entre deux demandes</b>	Cinq ans
<b>Dépôt du dossier</b>	Dans le centre de Savoie-biblio de rattachement de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique. 3 fois par an : avant le 31 mars, 31 août ou 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Versement de la subvention</b>	Dans un délai de 2 ans après notification du Conseil Savoie Mont Blanc, sur présentation des pièces justificatives nécessaires (factures acquittées et certifiées par le Percepteur de la Commune)

## 2 – Développement des collections

### Création ou extension d'une bibliothèque de lecture publique Constitution d'un réseau de lecture publique

<b>Bénéficiaire</b>	Commune de moins de 15 000 habitants (population légale), commune nouvelle, ou EPCI sur le territoire des Pays de Savoie ayant des bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.
<b>Projet subventionnable</b>	Projet de développement des collections tous supports et pour tous projets (fonds général, animation, lien social, etc.)
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio). Local à usage exclusif de la bibliothèque ou espace dédié à la bibliothèque dans un équipement polyvalent. La surface réservée à la bibliothèque est de 50m <sup>2</sup> minimum et de 0.04m <sup>2</sup> /habitant. Respect de la législation en vigueur concernant l'accessibilité.
<b>Non cumul d'aides</b>	Cette aide n'est pas cumulable, pour une même période, avec celle relative aux ressources numériques pour les communautés d'agglomération.
<b>Dépenses éligibles</b>	Collection tous supports : livres, cd, dvd, jeux de société, jeux vidéo, ressources numériques, périodiques. Acquis auprès d'un fournisseur spécialisé. Dans le respect de la réglementation relative au droit d'auteur et au droit de prêt.
<b>Pièces à fournir</b>	Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande. Le formulaire de demande de subvention dûment complété. Une délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention. Les devis retenus par le bénéficiaire.
<b>Montants et taux</b>	Cf. barème
<b>Délai entre deux demandes</b>	Cinq ans
<b>Dépôt du dossier</b>	Dans le centre de Savoie-biblio de rattachement de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique. 3 fois par an : avant le 31 mars, 31 août ou 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Versement de la subvention</b>	Dans un délai de 2 ans après notification du Conseil Savoie Mont Blanc, sur présentation des pièces justificatives nécessaires (factures acquittées et certifiées par le Percepteur de la Commune)

### **3 – Développement d'une collection thématique dans une bibliothèque ou un réseau de lecture publique**

<b>Bénéficiaire</b>	Commune de moins de 15 000 habitants (population légale), commune nouvelle, ou EPCI sur le territoire des Pays de Savoie ayant des bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.
<b>Projet subventionnable</b>	Projet de développement des collections tous supports et pour tous projets (spécifique, animation, lien social, etc.)
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio). Local à usage exclusif de la bibliothèque ou espace dédié à la bibliothèque dans un équipement polyvalent. La surface réservée à la bibliothèque est de 50m <sup>2</sup> minimum et de 0.04m <sup>2</sup> /habitant. Respect de la législation en vigueur concernant l'accessibilité.
<b>Non cumul d'aides</b>	Cette aide n'est pas cumulable, pour une même période, avec celle relative aux ressources numériques pour les communautés d'agglomération.
<b>Dépenses éligibles</b>	Collection tous supports : livres, cd, dvd, jeux de société, jeux vidéo, ressources numériques, périodiques. Acquis auprès d'un fournisseur spécialisé. Dans le respect de la réglementation relative au droit d'auteur et au droit de prêt.
<b>Pièces à fournir</b>	Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande. Le formulaire de demande de subvention dûment complété. Une délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention. Les devis retenus par le bénéficiaire.
<b>Montants et taux</b>	Cf. barème
<b>Délai entre deux demandes</b>	Trois ans
<b>Dépôt du dossier</b>	Dans le centre de Savoie-biblio de rattachement de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique. 3 fois par an : avant le 31 mars, 31 août ou 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Versement de la subvention</b>	Dans un délai de 2 ans après notification du Conseil Savoie Mont Blanc, sur présentation des pièces justificatives nécessaires (factures acquittées et certifiées par le Percepteur de la Commune)

## **4 - Ressources numériques pour les communautés d'agglomérations**

<b>Bénéficiaire</b>	Communauté d'agglomération sur le territoire des Pays de Savoie.
<b>Projet subventionnable</b>	Développement de ressources numériques (nouveau projet ou élargissement d'un projet existant). Le projet doit concerner toutes les bibliothèques de type B1, B2 et B3 de la communauté d'agglomération.
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio).
<b>Dépenses éligibles</b>	Dépenses liées à l'achat ou à l'accès aux ressources numériques
<b>Non cumul d'aides</b>	Cette aide n'est pas cumulable avec les aides « Collections (création, extension ou thématique) » pour des ressources numériques pendant la durée de l'aide
<b>Pièces à fournir</b>	Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande. Le formulaire de demande de subvention dûment complété Une délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention. Les devis retenus par le bénéficiaire.
<b>Montants et taux</b>	Cf. barème
<b>Modalité d'attribution</b>	1 seule demande pour la durée du plan 2015-2020, renouvelable 2 fois consécutivement.
<b>Dépôt du dossier</b>	Dans le centre de Savoie-biblio de rattachement de la communauté d'agglomération. 3 fois par an : avant le 31 mars, 31 août ou 1er décembre
<b>Versement de la subvention</b>	Dans un délai de 2 ans après notification du Conseil Savoie Mont Blanc, sur présentation des pièces justificatives nécessaires (factures acquittées et certifiées par le Percepteur)

## 5 – Développement de services numériques

<b>Bénéficiaire</b>	Commune de moins de 15 000 habitants (population légale), commune nouvelle ou EPCI sur le territoire des Pays de Savoie, ayant des bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.
<b>Projet subventionnable</b>	Développement de services numériques.
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio)</li><li>- Local à usage exclusif de la bibliothèque ou espace dédié à la bibliothèque dans un équipement polyvalent.</li><li>- La surface réservée à la bibliothèque est de 50m<sup>2</sup> minimum et de 0.04m<sup>2</sup>/habitant.</li><li>- Respect de la législation en vigueur concernant l'accessibilité.</li><li>- Formation à la prise en main des logiciels acquis et à leur exploitation</li><li>- Intégration du projet dans un réseau intercommunal de lecture publique quand celui-ci existe</li></ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	Accès à Internet pour le public, tablettes, liseuses, bornes d'écoute, point accès WIFI public, etc. Matériel (serveur, poste, imprimante, onduleur, équipement de réseaux locaux ou d'accès au réseau des télécommunications) Extension de garantie des matériels serveurs, mobilier spécifique Licence pour les logiciels, système et applicatif, adaptés au projet Services associés au déploiement du matériel, du logiciel (formation initiale, assistance initiale au paramétrage, assistance initiale à l'exploitation, suivi de formation...)
<b>Exclusion d'éligibilité</b>	Les dépenses liées à l'achat ou à l'accès aux ressources numériques sont exclues de cette aide. Elles sont prises en charge dans le cadre des aides Collections : création/extension, thématique et, pour les communautés d'agglomération, l'aide spécifique ressources numériques.
<b>Pièces à fournir</b>	Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande. Le formulaire de demande de subvention dûment complété Une délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention. Les devis retenus par le bénéficiaire.
<b>Montants et taux</b>	Cf. barème
<b>Délai entre deux demandes</b>	Trois ans
<b>Dépôt du dossier</b>	Dans le centre de Savoie-biblio de rattachement de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique. 3 fois par an : avant le 31 mars, 31 août ou 1er décembre
<b>Versement de la subvention</b>	Dans un délai de 2 ans après notification du Conseil Savoie Mont Blanc, sur présentation des pièces justificatives nécessaires (factures acquittées et certifiées par le Percepteur de la Commune)

## 6 – Informatisation et services liés à la gestion informatisée de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique

<b>Bénéficiaire</b>	Commune de moins de 15 000 habitants (population légale), commune nouvelle, ou EPCI sur le territoire des Pays de Savoie ayant des bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.
<b>Projet subventionnable</b>	Informatisation ou réinformatisation d'une bibliothèque ou d'un réseau de lecture publique (SIGB – Portail documentaire) et services liés à la gestion informatisée (RFID).
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio).</li> <li>- Local à usage exclusif de la bibliothèque ou espace dédié à la bibliothèque dans un équipement polyvalent.</li> <li>- La surface réservée à la bibliothèque est de 50m<sup>2</sup> minimum et de 0.04m<sup>2</sup>/habitant.</li> <li>- Respect de la législation en vigueur concernant l'accessibilité.</li> <li>- Formation à la prise en main des logiciels acquis et à leur exploitation</li> <li>- Existence d'une solution de maintenance pour le progiciel et le serveur</li> <li>- Amélioration du service rendu au public (portail web, compte lecteur, réservation en ligne, etc.)</li> <li>- Intégration du projet dans un réseau informatique intercommunal quand celui-ci existe.</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	Matériel (serveur, poste, imprimante, onduleur, équipement de réseaux locaux ou d'accès au réseau des télécommunications) Portail web Licence pour les progiciels, système et applicatif, adaptés au projet Services associés au déploiement du matériel, du progiciel (formation initiale, assistance initiale au paramétrage, assistance initiale à l'exploitation, suivi de formation...) et à la constitution de catalogue Extension de garantie des matériels serveurs, mobilier spécifique RFID (Identification par radio fréquence des documents)
<b>Pièces à fournir</b>	Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande. Le formulaire de demande de subvention dûment complété. Une délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention. Les devis retenus par le bénéficiaire.
<b>Montants et taux</b>	Cf. barème
<b>Délai entre deux demandes</b>	Cinq ans
<b>Dépôt du dossier</b>	Dans le centre de Savoie-biblio de rattachement de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique. 3 fois par an : avant le 31 mars, 31 août ou 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Versement de la subvention</b>	Dans un délai de 2 ans après notification du Conseil Savoie Mont Blanc, sur présentation des pièces justificatives nécessaires (factures acquittées et certifiées par le Percepteur de la Commune)

## Aides aux communes - Barème 2016-2022

		Aménagement	Informatisation et services liés à la gestion informatisée	Développement de services numériques	Collections (création ou extension)	Collections (thématique)	Lien social
<b>Typologie</b>							
<b>B1</b>	Taux	30%	30%	30%	80%	80%	50%
	Plafond de la subvention	30 000 €	15 000 €	7 000 €	6 000 €	5 000 €	2 000 €
<b>B2</b>	Taux	30%	30%	30%	80%	80%	50%
	Plafond de la subvention	15 000 €	6 000 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>B3</b>	Taux	30%	30%	30%	80%	80%	50%
	Plafond de la subvention	7 500 €	3 000 €	2 000 €	1 500 €	1 000 €	2 000 €

Nota : Les taux indiqués correspondent à la participation du Conseil Savoie Mont Blanc. Ils sont appliqués au montant des devis HT.  
Pour la typologie consulter la « charte des services portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal ».

## Aides aux EPCI - Barème 2016 – 2022

		Aménagement	Informatisation et services liés à la gestion informatisée	Développement de services numériques	Collections (création ou extension)	Ressources numériques communautés d'agglomération	Collections (thématique)	Lien social
Typologie								
<b>Type 1</b>	Taux	40%	40%	40%	80%	80%	80%	50%
	Plafond de la subvention	60 000 €	50 000 €	8 000 €	15 000€	20 000 €	10 000€	2 000
<b>Type 2</b>	Taux	40%	40%	40%	80%	80%	80%	50%
	Plafond de la subvention	30 000 €	30 000 €	4 000 €	10 000 €	20 000 €	7 000 €	2 000

Nota : Les taux indiqués correspondent à la participation du Conseil Savoie Mont Blanc. Ils sont appliqués au montant des devis HT.  
Pour la typologie consulter la « charte des services portant soutien à la lecture publique sur un territoire intercommunal ».